

Commune
de
BLAIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 OCTOBRE 2015**

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf Octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 22 Octobre 2015.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 24 – REPRESENTES : 5.

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mmes AUBRY Sylvie et CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes DENIEL Brigitte, GILLET Maryline, GUILLAUME Marie-Hélène et GUINEL Marie-Jeanne, M. MORMANN Nolann, Mme ORDRONNEAU Séverine, M. PLANTARD Thierry, Mme POYER Audrey, M. RICARDEAU James et Mme SCHLADT Rita.

EXCUSES : M. BROUTIN Ludovic (*pouvoir à Mme ORDRONNEAU Séverine*), Mme COOREVITS Catherine (*pouvoir à Mme DUBOURG Yolande*), Mme PELÉ LEGOUX Laurence (*pouvoir à Mme SCHLADT Rita*), M. PLUMELET Jean-Luc (*pouvoir à Mme POYER Audrey*) et M. PONTAC Serge (*pouvoir à M. FLIPPOT Jacky*).

SECRETAIRES DE SEANCE : Mme POYER Audrey et M. PLANTARD Thierry.

OBJET : *Tarifs du Port fluvial de BLAIN - 2016.*

N° 2015 / 10 / 15

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 11 Décembre 2008 relative à la convention de gestion et d'exploitation du port de BLAIN, Vu l'avis de la commission Culture – Tourisme – Patrimoine du 12 Octobre 2015,

Vu la note de synthèse adressée aux conseillers municipaux à l'appui de leur convocation,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- *FIXE les tarifs suivants pour 2016 :*
 - *Tarif annuel : 52,00 € du mètre linéaire, avec eau et électricité sur la période d'ouverture du canal.
En option, accès à l'eau et à l'électricité également sur la période de fermeture du canal contre un forfait de 40,00 €.*
 - *Tarif pour les résidents : 39,00 € du mètre linéaire, avec compteur de l'eau et de l'électricité à la charge des résidents.*
 - *Tarif journalier après 48 heures gratuites : 4,00 € avec eau et électricité.*

Ces tarifs sont proratisés selon la durée de stationnement.

Une remise de 50 % sera par ailleurs appliquée sur la tarification de l'emplacement situé à la cale n°1.

Vote : Unanimité

Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20151029-CM-2015-10-15-
DE
Date de télétransmission : 03/11/2015
Date de réception préfecture : 03/11/2015

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 3 Novembre 2015,

